

Conseil municipal du 10 septembre 2018

PRESENTS: PIQUET André, NOBLET Bernard, LE LUEL Rémy, PICARD Yvette, DENISET Evelyne, BATRIN Christelle, ISSERT Cécile, DEME Anne-Laure, LE BRETON Bernard, TIGEOT Fabien , COEFFEC Yves BUSSON David, DREAN Claudine, METAYER Nicolas.

ABSENTS excusés : EMEREAU Patrice

Date de convocation : 3 septembre 2018

Evelyne DENISET est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2018

Point sur la rentrée scolaire

La rentrée 2018-2019 a débuté le 3 septembre. L'école privée St Gildas accueille cette année 124 enfants dont 14 enfants domiciliés hors bohal, cela représente 9 enfants de moins que l'année dernière

Les effectifs de la cantine restent stables : 92 repas le premier jour, 100-110 repas vont être servis tous les jours.

La garderie : effectifs stable Mardi matin 30 enfants et 33 le soir, Jeudi matin 26 enfants et 29 soir, peu d'impact sur la garderie suite à la création d'atout'sports

Le transport scolaire communal prend en charge 9 élèves cette année (10 à compter de novembre) dont 1 via l'école Paul Gauguin.

Point sur le bar tabac

M. JACOB Bernard a fait une offre pour l'achat du fonds de commerce qui a été validé par le tribunal de commerce le 6 AOÛT 2018 et déposé au greffe du tribunal en date du 9 août 2018. Début d'activité souhaité : 1^{er} novembre 2018

42. AVENANT AU BAIL COMMERCIAL du bar tabac

La commune de bohal va acquérir un immeuble à vocation commerciale (bar tabac) sis 10 RUE DES TILLEULS, appartenant précédemment à Monsieur et Madame OLIVEUX Hubert.

Le fonds de commerce de Mme LETELLIER Pascale épouse SECHERESSE a été attribué par le tribunal à Monsieur JACOB Bernard en date du 9 août 2018.

Le bail commercial, dudit immeuble, en date du dix-neuf août deux mil treize, n'arrive à échéance qu'au 31 juin 2022. Celui-ci est donc toujours en cours de validité et nécessite quelques modifications par avenant (modifications des parties, loyer, dépôt de garantie).

Le nouveau bailleur loue, dans les conditions prévues par la loi du 6 juillet 1989 modifiée, et par le présent contrat, au locataire qui les accepte, les locaux ci- après désignés.

Désignation et consistance des locaux loués:

Situation: 10 rue des tilleuls 56140 BOHAL

Loyer

Le loyer annuel actuel est de 7800 euros, Monsieur le Maire propose de modifier ce loyer après la signature de l'acte d'achat pour le porter à 6000€ soit 500€ de loyer mensuel,

Dépôt de garantie

Il sera demandé un dépôt de garantie d'un mois au locataire.

Après délibération, les membres du conseil acceptent, à l'unanimité, de porter le loyer à 6000€ annuel, les modalités de révision du contrat de bail commercial et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail commercial après la signature de l'acte de vente de l'immeuble.

Travaux Bar tabac

Monsieur le Maire présente les différents devis concernant la réhabilitation du bâtiment bar tabac.

	HT	TTC
Electricité remise aux normes	2 351,85	2 822,22
Eclairage + adaption WC	2 263,00	2 715,60
Ouvertures aluminium facade	9 424,00	11 308,80
Adaptation de la terrasse aux normes d'accessibilité	1 967,00	2 360,40
Store devis mouchy	666,67	800,00
Faux plafond	1 993,50	2 392,20
Peinture café	2 256,08	2 707,30
Barre d'appui	110,65	132,78
garde corps exterieur	388,00	465,60
Portes	3 031,00	3 637,20
tableau electrique	2779,00	3 600,00
TOTAL	27 230.75	32 676.90

43. Demande de subvention au titre du PST par le conseil départemental

Le projet de reprise du bar tabac le bewann étant éligible au PST par le conseil départemental, le plan de financement définitif est établi comme suit :

1- CG 2018 PST

La subvention porte sur l'ensemble des travaux et de l'achat de l'immeuble financé à 25 %,

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Etudes et frais notariés	3 769.25 €	CG 2018 (25.00 %)	24 250.00€
Achat du bâtiment	66 000.00 €	OBC	30 000.00€
travaux	27 230.75 €	AUTOFIN	42 750.00€
TOTAL	97 000.00 €	TOTAL	97 000.00€

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté et autorise le Maire à engager les dépenses inscrites ci-dessus pour la réalisation du projet,
- d'autoriser le Maire à procéder aux demandes de subventions indiquées au titre du programme PST du Conseil départemental
- de prendre acte qu'en cas de différences constatées dans les accords définitifs des cofinancements précités, l'autofinancement pourra être modifié par le Maire dans la limite maximale de 45 % du coût total validé et la limite minimale de 20 % de ce coût.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

44. Contraction d'un Emprunt long terme

Annule et remplace la délibération 37 du 18 juin 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2337-3, L. 2121-29,

VU le budget primitif voté par délibération du 26 mars 2018,

CONSIDERANT que l'acquisition du bien immobilier bar tabac fait ressortir un besoin de financement.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide :

ARTICLE 1^{er} : La commune de BOHAL, contracte auprès de la Caisse des dépôts, un prêt long terme d'un montant de 45 000 euros, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Objet du présent financement : investissement

- Durée : 60 trimestres (15 ans)
- Taux d'intérêt : 1.52% taux fixe
- Périodicité de paiement des intérêts et du capital : trimestriel avec échéance constante

ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ARTICLE 4 : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

45. Décision modificative n°2 : opération bar tabac

Vu les travaux du bar tabac d'un montant de 97 000 € HT soit 103 000€ TTC

Vu le BP 2018 adopté le 28 mars 2018,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider une décision modificative au budget tel que défini ci-dessous :

COMPTE DEPENSES						
sens	section	oP	chap	art	objet	Montant
D	I	90	23	2313	CONSTRUCTION	103 000.00
total						103 000.00
COMPTE RECETTES						
sens	section	OP	chap	art	objet	Montant
R	I	OPFI	16	1641	EMPRUNTS	48 750.00
R	I	90	13	1323	SUBVENTION DEPT	24 250.00
R	I	90	13	13251	SUBVENTION OBC	30 000.00
total						103 000.00

Après délibération les membres du conseil à l'unanimité des membres présents valident cette décision modificative.

46. PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE DE SUBVENTION CG56 ACCESSIBILITE

La commune a engagé un plan de mise aux normes d'accessibilité les lieux publics adap en 2016. Le conseil départemental vient de mettre en place une subvention Mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics pour des travaux d'investissement financé pour des travaux plafonné à hauteur de 50%

2- CG 2018 Mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics

DEPENSES (HT)		RECETTES		
DEVIS BEDARD MUR WC MAIRIE+ WC ET LAVABO ADAPTE	2 380.50€	CONSEIL DEPARTEMENTAL	3960.19	50%
PLACES PMR +PANNEAUX ET CHEMINEMENTS	3 429,04€	AUTOFINANCEMENT	3960.20	50%
BARRE DE SOUTIEN	110.85€			
LISSES DE PROTECTION SALLE DES SPORTS	Estimation 2000€			
total	Estimation 7920.39€	total	7920.39	

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté et autorise le Maire à engager les dépenses inscrites ci-dessus pour la réalisation du projet,
- d'autoriser le Maire à procéder aux demandes de subventions indiquées au titre du programme PST du Conseil départemental
- de prendre acte qu'en cas de différences constatées dans les accords définitifs des cofinancements précités, l'autofinancement pourra être modifié par le Maire dans la limite maximale de 45 % du coût total validé et la limite minimale de 20 % de ce coût.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Point commission

Commission communication

La lettre d'information sur un A3 recto verso a été transmise début juillet. Les résultats du sondage internet ne sont pas représentatifs avec seulement 11 réponses.

Numérotation des villages

47. Consultation panneau et plaques de maisons

Une consultation a été lancée pour une commande de panneaux de village et 225 plaques de maison. La commune a reçu 3 propositions (HT) :

- Girod : 1866,54€
- Lacroix signalisation: 2459,11€
- SMBA : 4279,00€

Le conseil municipal valide l'offre de l'entreprise Girod pour un coût de 1866.54€ HT. La livraison est prévue pour le 12/10/2018.

La distribution sera assurée par les élus qui pourront conseiller les habitants sur l'emplacement des numéros.

Commission travaux

- ▶ Les travaux à LA BERAUDAIE ont été effectués par la communauté de communes. Depuis les travaux des Véhicules garés gênent la circulation.

Dégradation de la garderie durant l'été : Devis de l'entreprise REALU : 3304 € HT

Programme de voirie 2018 : l'intervention a débuté ce lundi et devrait se dérouler sur la semaine.

- ▶ Réflexion cohabitation automobiliste et piéton dans le bourg : prochaine réunion le 1^{er} octobre 2018 à 19h00

Commission culture sport loisirs jeunesse

- ▶ Réunion association 30 juin:

Point sur les salles et la communication (bulletin et site internet)

- ▶ Foot basket: réunion avec mairie de st marcel jeudi 13 septembre à 19h

Basket : changement d'encadrant suite à la fin de contrat de clément GUILLOUZO. L'AS la claise basket se chargera de trouver un entraîneur.

En contrepartie les membres du conseil valident la mise en place d'une nouvelle ligne de subvention d'un montant de 810 € pour couvrir les frais supplémentaires d'entraînement pris en charge par l'association.

La convention entre l'association CHAINE et les communes de BOHAL et st MARCEL est revalidé pour cette année scolaire 2018-2019, pour un coût de 25.29€ par heure (pour 80 heures par commune) soit 2023€20

- ▶ Multisports:
 - Le traçage de ligne a été mal réalisé avec une courbe qui ne respecte pas le plan validé en mairie et transmis à Sport nature,

- Le responsable de sport nature admet l'erreur et propose de refaire celui-ci en couvrant les lignes par de la peinture noire.

Les membres du conseil ne sont pas satisfaits par cette proposition qui n'est pas esthétique dans le temps. Il est demandé d'effectuer une demande auprès de sporting sol pour voir les alternatives à cette proposition.

Commission environnement

- ▶ Extraction du miel avec la classe de cM2 lundi 10 septembre 2018
- ▶ Inscription au label apicité pour un coût de 250 € HT

Commission scolaire

Il est proposé de voir avec la commission restaurant scolaire de faire davantage d'animation repas végétarien et de faire un état de notre fonctionnement en lien avec la réglementation : 20% de produit bio objectif 50% en 2022 de produit bio ou locaux.

La commission devra définir « qu'est que le local ? »

De plus, il serait intéressant de se rapprocher de la commune de St Marcel. A compter de la rentrée scolaire 2018-2019 les repas de la cantine vont être préparés par le CAT de st Marcel.

Communauté de communes

La communauté de communes définit actuellement les compétences qui seront validées lors du conseil communautaire du 27 septembre prochain.

Questions diverses :

- Téléphonie mobile : la préfecture demande à la communauté de communes de faire remonter les problèmes de couverture mobile au niveau du territoire. Les élus ont identifié 2 zones mal couvertes : la rue st Gildas - le glisan et la ville glin
- Semaine bleue du 2 au 31 octobre
- Repas CCAS 18 novembre
- Prochain conseil le 15 octobre 2018 à 20h

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Signatures

André PIQUET

Bernard NOBLET

Yves COEFFEC

Rémy LE LUEL

PICARD Yvette,

BUSSON David,

EMEREAU Patrice,

TIGEOT Fabien,

BATRIN Christelle,

LE BRETON Bernard,

DREAN Claudine,

DEME Anne-Laure,

ISSERT Cécile,

METAYER Nicolas

DENISET Evelyne